PRÈS DE HASSELT (Belgique)

La rupture de la digue du canal Albert

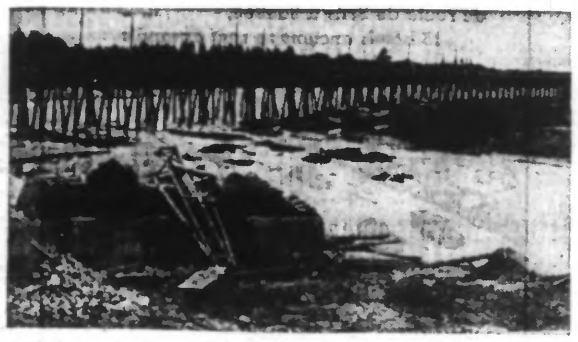

Après la catastrophe. — On aperçoit la charpente de l'écluse d'Hasselt dégagée des terres éboulées et, au premier plan, les décombres de la villa de l'éclusier. (Ph. France-Presse.)

Hasselt, 27 juin.

Nous avons décrit, hier, l'accident qui s'était produit en Belgique, près de Hasselt, où s'étaient rompues des digues du canal Albert.

Le retour du jour, après une nuit d'angoisses, a permis de préciser la situation. En réalité, dans les appréhensions du premier moment et dans l'impossibilité de se rendre un compte exact de l'accident, la rumeur publique avait grossi les faits.

Mardi, à midi, l'enquête ouverte par le génie militaire, qui est sur les lieux, et par l'administration civile sous la direction de M. Vander Poorten, ministre des Travaux publics et M. Delmer, secrétaire général, fixait les points suivants:

1. Une seule victime : l'ingénieur Cagan, 36 ans, sujet roumain, naturalisé belge depuis quinze jours, marié, père d'un enfant. L'infortuné ingénieur a été emporté par l'affaissement au moment où il examinait les fissures, en compagnie de ses collègues, MM. Dethière et Veraluys.

Le corps a été transporté à Hasselt. Le ministre des Travaux publics et le haut personnel sont venus saluer la dépouille mortelle.

Le bruit d'après lequel il y aurait d'autres victimes, notamment des enfants, est démenti catégoriquement.

2. Une seule brèche de cinquante mètres existe sur la rive gauche du terrain, et l'écoulement des eaux a provoqué un affaissement de la rive sur quatre cents mètres.

Les eaux se retirent rapidement. Sur une distance de quatre kilomètres et demi, il n'y avait plus à midi, qu'une nappe d'eau de 20 à 30 centimètres.

Les travaux ont immédiatement repris, mais on estime les dégâts à environ 15 millions.

Le lieu de l'accident

C'est dans le secteur Hasselt-Genck, à la section Hasselt-Godscheid-Diepenbeek, que les rives du canal Albert se sont affaissées.

Le niveau du canal, à cet endroit est de 39 m. 80 au-dessus du niveau de la mer, tandis que, dans la section suivante, Diepenbeek-Genck, l'élévation est de 49 m. 90, ce qui revient à dire que la chute des écluses de Diepenbek est de 10 mètres.

Pour le creusement et l'endiguement du canal entre les écluses de Diepenbeek et de Hasselt, on a dû déblayer 800.000 mètres cubes de terre. Pour le lit du canal sur cette section, plus de 200.000 mètres cubes d'un mélange imperméable d'argile et de gravier étaient nécessaires.

Le groupe d'écluses de Diepenbeek comporte deux sas de 136 m × 16 m., pour bateaux de 2.000 tonnes, et un sas de 55 m. × 7 m. 50, pour bateaux de 600 tonnes. Les écluses sont précédées de bassins d'attente de 600 m. × 100 mètres.

Le remplissage et la vidange se font par aqueducs-larrons ménagés dans les murs latéraux. La vitesse de l'éclusage est de 1 m. 50 par minute. Les écluses sont fermées par des portes busquées métalliques.

C'est grâce à la fermeture rapide de ces écluses qui comptent parmi les plus importants travaux du canal Albert, que le désastre a pu être circonscrit à une section relativement courte du canal.

Le récit d'un rescapé

Depuis plusieurs jours, des infiltrations s'étaient produites

M. Versluys, conducteur de travaux, se trouvait sur la digue lundi après-midi, en compagnie de M. Cogan, de M. Dethiers et de trois ouvriers.

— Depuis plusieurs jours, dit-on, nous avions constaté des infiltrations d'eau et je dirigeais le travail des ouvriers qui déversaient du gravier dans de petites brèches. Je me trouvais au pied de la digue du côté de la campagne. M. Cogan était au sommet, M. Dethiers et les ouvriers étaient à mi-hauteur, lorsque je sentis que la terre dévalait sous mes pas. Je pris la fuite vers le côté, mais le malheureux M. Cogan au lieu de fuir avec nous, chercha à dévaler la digue dans la direction où s'est faite la poussée de la terre et de l'eau. Je le vis chanceler, perdre l'équilibre et tomber dans le fossé. Une seconde après, une énorme vague de sable l'ensevelissait complètement.

J'ai fait moi-même le tour de la maison de l'éclusier et j'ai réussi à remonter sur la berge de l'écluse où je vis d'immenses lames d'écume avancer plus vite qu'une locomotive. Un tourbillon se forma, l'eau se jeta sur la maison de l'éclusier qui fut emportée.

Le mugissement des eaux donna l'alarme à l'éclusier qui parvint à sortir et à fuir avec toute sa famille.

Les causes du sinistre demeurent encore imprécises

L'enquête a continué mardi toute la journée. On ne peut pas encore préciser d'une façon formelle les causes du sinistre, mais on pense que la désagrégation de la terre s'est produite par l'action de l'eau s'engouffrant peu à peu dans un terrain excessivement sablonneux. Les digues avaient été sérieusement renforcées, aussi l'étonnement est-il général. Le bief venait à peine d'être mis sous l'eau ; les opérations commencées le 1er juin avaient été terminées vendredi dernier.

Où en étaient les travaux

Le canal Albert devait être inauguré le 30 juillet prochain, tout le canal devant être livré à la navigation pour cette date et les bateau de 2.000 tonnes allaient circuler entre Liége et Anvers par des écluses électrifiées. Entre Liége et Genck, on naviguait déjà sur des bateaux de 600 tonnes ; de même qu'entre Hasselt et Anvers.

La navigation dans la partie accidentée entre Genck et Hasselt, la moins longue du parcours et comprenant les écluses de Genck, Diepenbeek et Hasselt, n'aurait été autorisée que dans le courant de juillet. C'est ce qui explique qu'aucun bateau ne se trouvait dans le bief ébouté.

Les travaux actuels consistaient principalement dans le placement et la mise en service des appareils électromécaniques aux cinq groupes d'écluses et ensuite en des dragages d'approfondissement.

L'importance économique et stratégique du canal

Le canal Albert devait, au début, coûter 873 millions. On en est aujourd'hui à 2 milliards et demi.

Un récent crédit de 200 millions a encore été voté. Les services compétents ont expliqué ce crédit par la nécessité de terminer le plus tôt possible cet important travail pour qu'il puisse rendre immédiatement les services qu'on en attend. Le fait est que le canal Albert, sans l'accident actuel, aurait été prêt le mois prochain, soit un an avant le terme prévu. On n'a guère critique cette hâte qui a exigé une mobilisation de travailleurs et de capitaux extraordinaire.

Pourquoi ? Il ne faut pas oublier que le canal Albert est un ouvrage non seulement économique, mais militaire. La situation de l'Europe, les menaces de guerre plus peut-être que les nécessités économiques, ont obligé l'Etat belge à accélérer la marche des travaux. Le canal Albert, c'est un peu notre mur Maginot ou notre mur Siegfried.

S...

Le canal sera inauguré le 30 juillet

L'accident ne retardera pas l'inauguration du canal. Celle-ci, disent les autorités, aura lieu au jour fixé, le 30 juillet. La commission des travaux publics, qui devait visiter lundi prochain le canal Albert se rendra incessamment sur les travaux.

La répercussion de l'accident au Sénat

M. Van der Poorten, ministre des travaux publics, a rendu compte au Sénat de la visite qu'il a faite au canal Albert. Une enquête sérieuse, dit-il, est ouverte. Tout sera mis en œuvre pour remettre en état les travaux et découvrir les causes de l'accident. Le ministre s'incline devant la seule victime de la catastrophe, M. Cogon, et il ajoute que plusieurs semaines seront nécessaires pour boucher les brèches. Il faut faire un travail sérieux et se garder d'effectuer une restauration trop hâtive. Les responsabilités vont être recherchées.

Différents sénateurs insistent pour que le débat continue.

M. Pierlot, premier ministre, déclare que la seule chose qui importe à l'heure actuelle, c'est d'établir les responsabilités. Or, l'enquête n'est point terminée et les rapports ne sont pas rédigés. Il serait difficile, ajoute-t-il, qu'une interpellation puisse être développée dans ces conditions.

Les sénateurs nationalistes flamands insistent. M. Demeras déclare qu'il a prévenu le ministre des travaux publics déjà la semaine dernière que des infiltrations dangereuses se faisaient dans les digues du canal.

L'urgence de la discussion est mise aux voix; elle est rejetée par assis et levés.

Un cheminot est tué par une locomotive, à Lomme

Mardi après-midi, vers 15 heures, en gare de Lille-Délivrance, à Lomme, M. Henri Delepierre, mécanicien, 50 ans, originaire de Nieppe et demeurant à Wavrin, en décrochant une rame, a été coincé entre la locomotive et le tender. La cage thoracique complètement défoncée, M. Delepierre a expiré presque aussitôt.

Après le congrès des Syndicats libres

Une déclaration sur l'organisation professionnelle

Le magnifique congrès tenu dimanche à Roubaix, par les Syndicats libres s'est terminé sur le vote d'une importante déclaration sur l'organisation professionnelle dont nous n'avons pu, à notre grand regret, faute de place, publier le texte intégral. Le voici :

L'Union régionale des Syndicats libres du Nord, réunie en son XXe Congrès, à Roubaix, réaffirme, en conformité avec le plan de la C.F.T.C., sa volonté de travailler à instaurer une véritable organisation professionnelle.

I. *Nécessité de l'organisation professionnelle.* — La profession ne peut être livrée à la concurrence illimitée sans devenir un champ de bataille où le faible succombe.

Elle ne peut être prise en charge par un Etat autoritaire sans que soient sacrifiées la dignité humaine et les libertés nécessaires.

L'urgence de discipliner l'économie nationale pour faire face à la crise et au péril extérieur, la nécessité de promouvoir un ordre social meilleur, l'esprit même de nos institutions démocratiques requièrent une organisation progressive de la profession, basée sur l'effort harmonisé des producteurs de tout rang et sur l'intervention modérée d'un Etat rajeuni et équipé à la mesure de ses responsabilités nouvelles.

II. *Un syndicalisme authentique.* — L'organisation professionnelle doit s'édifier par étages, à partir d'une loyale et effective collaboration entre syndicats d'employeurs et de salariés. Elle suppose la volonté de respecter, avec la législation sociale, le droit syndical et la liberté syndicale des travailleurs. Elle exclut les manœuvres directes ou obliques qui seraient tentées, au sein des entreprises ou sous forme corporative, pour détourner les masses ouvrières des organisations auxquelles elles donnent spontanément leur confiance.

Elle veut des syndicats véritables et autonomes, non des associations mixtes à caractère mal défini. Elle veut des syndicats étendus aux salariés d'un même métier, non des groupements de maison, suspects dans leur indépendance et limités dans leurs vues.

Elle veut des syndicats ayant une doctrine, des chefs responsables, une discipline, non des organisations neutres, sans passé, sans crédit, sans programme. Elle veut enfin des syndicats vraiment professionnels, indépendants des partis politiques, dépouillés des préjugés de la lutte des classes, non des rassemblements enfiévrés de passions révolutionnaires.

III. *Les institutions de collaboration.* — L'organisation professionnelle trouve dans les institutions existantes les bases juridiques et les fondements concrets de son édification progressive.

Dans le cadre de l'entreprise, c'est avant tout par la mise en œuvre du décret-loi du 12 novembre 1938 sur les délégués du personnel que doit s'opérer le rapprochement des esprits et l'élimination des sources de conflits. Dans le cadre de la profession, c'est par le développement des commissions mixtes permanentes, des conventions collectives, des procédures de conciliation et d'arbitrage. Sur le plan national, c'est par l'élargissement de la compétence du Conseil supérieur du travail et du Conseil national économique, et en étayant ou décentralisant leur action par les Chambres correspondantes de caractère régional.

IV. — *L'esprit de collaboration.* — Les Syndicats libres soulignent enfin la nécessité capitale de vivifier cet ensemble d'institutions par un esprit de compréhension mutuelle et par le souci du bien commun, à l'exclusion de toute pensée de violence ou de régression sociale.

Ils regrettent la tendance actuelle de préférer les réglementations officielles aux conventions collectives, à substituer aux accords directs le recours à des tiers, à repousser les formes contractuelles de conciliation et d'arbitrage pour suivre les procédures constituées d'autorité publique.

C'est en assumant courageusement leurs responsabilités, en ajustant leurs points de vues par des contacts méthodiques allant jusqu'à la Commission mixte à réunions périodiques, en approfondissant enfin la substance professionnelle des conventions collectives que les syndicats d'employeurs et de salariés dégageront progressivement les lignes d'avenir d'une organisation professionnelle à la française à égale distance du libéralisme et de l'étatisme.

Les Syndicats libres, légitimement fiers de retrouver dans ce programme les idées émises en 1893 par le Congrès des premiers syndicats d'esprit chrétien de la région du Nord, entendent se consacrer à sa réalisation par un redoublement de travail, de recrutement, de formation.

Ils réclament dans l'effort commun une place en rapport avec leurs effectifs accrus, comme avec l'autorité que leur confèrent leurs traditions, leur esprit, leur doctrine et leurs cadres de militants.

Le projet de convention du B.I.T. sur les migrations de travailleurs

Genève, 27 juin. — La conférence du travail a adopté, lundi matin, en première lecture un projet de convention et deux projets de recommandation qui lui étaient soumis par la commission qu'elle avait chargée d'examiner les problèmes du recrutement, du classement et des conditions de travail des travailleurs migrants.

Le projet de convention vise le contrôle de la propagande concernant l'émigration et l'immigration, la répression de la publicité trompeuse, l'institution dans les divers pays de services appropriés d'informations et d'aide aux émigrants.

Il tend, en outre, à entourer de garanties adéquates les opérations de recrutement, d'introduction et de classement des travailleurs migrants, à les couvrir contre les risques d'exploitations et à éviter qu'ils n'exercent une action déprimante sur les conditions d'emploi des travailleurs nationaux.

La conférence a adopté ensuite en première lecture un projet de recommandation qui concerne particulièrement les règles qui devraient présider à l'apprentissage.

L'ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE VERSAILLES

L'Allemagne avait promis de dédommager la Belgique...

Comment elle a rempli sa promesse

Bruxelles, 27 juin. — Au moment où, en août 1914, au mépris de tout droit et de sa signature, l'Allemagne envahissait la Belgique, considérant comme « un chiffon de papier » le traité qui la liait au pays, le chancelier d'alors reconnaissait la faute et promettait solennellement de la réparer.

Lors de la discussion du traité de Versailles, les représentants allemands, sans qu'on le leur demandât, renouvelèrent cette promesse solennelle. Vingt ans se sont passés depuis.

A l'occasion de cet anniversaire, M. Van Overbergh, ministre d'Etat et sénateur démocrate chrétien, commente, à la lueur des documents de l'histoire, la façon avec laquelle le Reich a accompli cette double promesse. Voici ses constatations :

En 1919, à Versailles, au moment de la réception des conditions de paix, le premier plénipotentiaire allemand déclara sans que rien l'y obligeât, que « l'Allemagne voulait réparer complètement les dommages belges avant les autres ».

Or, pour obtenir le paiement de sa modeste créance privilégiée de deux milliards de marks, que lui avaient consentie les Alliés, la Belgique dut remuer ciel et terre pendant des années, tant le mauvais vouloir allemand était tenace et rusé. Finalement, pour sauvegarder son droit, la Belgique dut participer à l'occupation de la Ruhr.

Quand cette créance privilégiée fut encaissée par notre gouvernement, le Protocole de Paris (1925) réduisit de près de moitié la part que la Belgique devait encore recevoir dans les réparations futures que payerait l'Allemagne : de 8 p. c. la part belge fut réduite à 4 1/2 p. c.

L'Allemagne, rendue plus accommodante par l'occupation franco-belge de la Ruhr, exécuta le plan Dawes pendant plusieurs années ; elle paya, du reste ces réparations avec le produit des emprunts contractés à l'étranger, notamment aux Etats-Unis.

En 1930, à la Haye, Streseman, le finassier, réussit son « miracle». Moyennant promesse de respecter dorénavant le Traité de Versailles, dans son texte et dans son esprit, il obtint des Alliés le rabattement des deux tiers des réparations et l'évacuation du Rhin, cinq ans avant l'échéance. Dans cette journée de dupes, la Belgique abandonna au Reich vingt milliards de ses francs (des réparations qui lui revenaient).

L'Allemagne paya une seule des soixante annuités Young; puis, plus rien. Mais elle conserva tous les avantages cédés par les Alliés. L'évacuation de Mayence déchaîna le mouvement national-socialiste de Hitler et la volonté de ne plus rien payer du tout.

Grâce à l'intervention des banquiers américains — qui prétendaient que les emprunts privés qu'ils avaient consentis aux Allemands devaient passer avant les réparations, dettes d'Etat à Etat, grâce surtout à l'intervention du président Hoover en faveur de ses banquiers, l'Allemagne obtint des Alliés moratoire sur moratoire. A la Conférence de Lausanne, on passa l'éponge. Ce jour-là, la Belgique pour sa part, perdit encore trente-huit milliards de francs de ses réparations.

Voilà comment le Reich allemand respecta son engagement de dédommager complètement la Belgique.

A la Tribune libre de Lille

Le régime parlementaire survivra-t-il à la crise ?

Nul, même parmi les partisans du régime parlementaire, ne conteste que celui-ci subisse une crise.

Cette crise ne témoigne-t-elle pas simplement de la nécessité de réformes profondes ? Quelles seraient, en ce cas, ces réformes et par quels moyens les réaliser ? Question d'importance, dont la solution réagira sur l'avenir du pays et sur les intérêts de chacun de nous.

Tel est le problème que se propose d'étudier devant le public de la Tribune libre, notre concitoyen, Me Félix Chatteleyn, avocat au Barreau, au cours de la séance qui se tiendra le vendredi 30 juin à 20 h. 30, salle des fêtes de l'hôtel Bellevue, 3, rue Jean-Roisin, à Lille.

Chacun pourra ensuite exposer ses conceptions personnelles qui feront l'objet d'un débat contradictoire.

Entrée : 6 fr. - Etudiants : 3 fr.

Après le terrible accident du Grand prix motocycliste de Mouscron

L'état du cinquième blessé, atteint d'une fracture du crâne, s'est légèrement amélioré

L'enquête relative au pénible accident qui endeuilla la fin du « Circuit du Château des Comtes » — causant parmi la foule des spectateurs sept blessés, dont quatre mortellement atteints — se poursuit activement. Nous avons signalé hier, que le parquet de Courtrai était redescendu sur les lieux, lundi, vers 14 h.

GASTON VAN DAELE *une des petites victimes*

Il était composé de MM. Mostaert, procureur du Roi ; Sabbe, juge d'instruction et Demeyer, greffier. Après avoir procédé en compagnie d'un expert, à l'examen du side-car tamponneur et de la machine du coureur français, André François, les magistrats recueillirent les dépositions d'une dizaine de témoins, ainsi que celles des deux blessés en traitement à l'hôpital : le pilote bruxellois, Jean Cuvelier, et un spectateur, M. Georges Vanderstraeten, d'Herseaux, qui n'avaient pu être entendus plus tôt, en raison de leur état.

L'enquête a démontré que l'accident était bien dû à une collision, ce que certains contestaient.

Quant à l'état des deux derniers blessés, il s'est très légèrement amélioré pour M. Vanderstraeten et l'on conserve l'espoir de le sauver. Le pilote Cuvelier, lui, est complètement rétabli et il a pu regagner Bruxelles au début de l'après-midi d'hier.

Rappelons que les funérailles de l'une des malheureuses victimes de ce terrible accident, M. Gustave Decock, seront célébrées aujourd'hui, mercredi, à 8 h. 30, en l'église de la Sainte-Famille, au Tuquet.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 28 juin :

Aujourd'hui : sainte Irénée; demain, saints Pierre et Paul.

Soleil : lever, 4 h. 51; coucher, 20 h. 56.

Lune : pleine lune le 1er juillet.

Bulletin météorologique pour la journée du 28 juin (région Nord) : Très ensoleillé, ensuite légères brumes locales. Vent du secteur Sud à Sud-Est faible. Le maximum de température sera en hausse de 2 à 4e degrés.

Sapeurs-pompiers: numéro d'appel: 322.33.

Caisse d'épargne : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Examen médical des nourrissons du Comité roubaisien de protection de l'enfance : 10 h. à 11 h., au groupe Linné (entrée par la rue Jean-Macé), et de 16 h. à 17 h., à la Goutte de lait.

Dans la brousse de Madagascar, avec Mgr Thoyer

Mgr Thoyer, évêque de Madagascar, était hier dans nos murs. Sous les auspices de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, il a, devant une nombreuse assistance, donné une conférence dans une salle de l'Institution Notre-Dame des Victoires.

Mgr Thoyer était, d'ailleurs, en pays de connaissance. Il passa, en effet, une bonne partie de sa jeunesse dans notre ville et il fut même élève du collège qui le recevait hier avec tous les égards dus à sa personne et à son caractère.

M. le chanoine Fabre, supérieur de l'Institution, présenta le conférencier dont le sujet était: « Education, colonisation, mission ».

Mgr Thoyer parla longuement de l'activité missionnaire dans la grande île de Madagascar, dans ce Betsiléo dont il est le chef spirituel. Le champ d'action est vaste: 350 km. de long sur 220 km. de large, c'est-à-dire l'étendue de dix diocèses en France! 540.000 païens à convertir, 185 000 baptisés à former....

Mgr Thoyer dépeignit la brousse, son brouillard pénétrant du matin, son soleil tropical, ses pluies diluviennes, son immense solitude, la fièvre, la fatigue, le surmenage. C'est là que le missionnaire vit, se dévoue, souffre, se réjouit et meurt aussi parfois...

La brousse c'est aussi, dit le conférencier, l'apostolat magnifique, l'effort de conquête, le dévouement continuel au service des âmes. En 1871, le premier missionnaire catholique — un jésuite — entrait à Fianarantsoa. En 1906, le Betsiléo compte plus de 50.000 catholiques; en 1936, le nombre des baptisés s'élève à 185.000....

Mgr Thoyer dit aussi les difficultés sans nombre qui assaillent le missionnaire, et surtout les difficultés matérielles qui limitent son action si belle et si utile; et il termina par un appel.

M. Bavart, président de l'A.P.E.E.L., en conclusion de cette belle conférence, annonça qu'une souscription était ouverte en faveur des œuvres missionnaires.

SAMEDI 1er JUILLET, à 21 heures: Concert de carillon. 22455

Les commerçants du Centre préparent leur braderie

La braderie des commerçants du Centre est toujours, à Roubaix, un grand événement commercial. On peut dire qu'elle n'a son pendant que dans la grande braderie de Lille. Aussi les commerçants s'affairent déjà et passent en revue leurs rayons pour en déblayer les fins de série et les coupons.

De son côté, le public attend avec impatience cette journée des occasions où il pourra se procurer à vil prix des articles de choix.

Souhaitons que le beau temps se maintienne pour que chacun y trouve son compte.

CARBOLUX

vous fera réaliser 30 % d'économie. - Profitez des PRIX D'ETE. - Etabl. MONNIER et LAMARQUE, 82, rue d'Anzin, à Roubaix ; 423, Bd Gambetta, Tourcoing. 2 Lundi 3 Juillet, Braderie du Centre. 278

La fête de la Croisade

La fête de la croisade de Roubaix et environs aura lieu demain jeudi, à 14 h. 30, en l'église Sainte-Bernadette. Cette année elle sera la fête de la moisson et sera présidée par M. l'abbé Meplon, sous-directeur des œuvres du diocèse de Lille ; l'allocution sera prononcée par le R. P. de Conninck, directeur de l'apostolat de la prière pour la Belgique.

L'ouverture des portes aura lieu à 14 h. Les organisateurs prient les assistants de se mettre en costume et d'apporter le fanion ou drapeau du groupe. Participation aux frais : 2 francs. Se munir de son numéro d'ordre ; on pourra se procurer goûter et boisson à la sortie.

Les concours publics au Conservatoire de Roubaix

Aujourd'hui mercredi, concours public pour la classe de musique de chambre (professeur : M. Francis Bousquet).

Concurrents : Mlles Francine Lecomte, 2e prix de piano dans la Sonate de S. Lazzari.

Mlle Georgette Favère, 1er accessit de piano, 1re année musique de chambre, dans l'Adagio et ronde de Schubert.

Mlle Andrée Démuller, 1er accessit unanimité de musique de chambre, 2e prix de piano, et M. Georges Devileneuve, 2e prix de musique de chambre, 1er prix de violoncelle dans la sonate de R. Strauss.

Mlle Cécile Desreux, 1re année de musique de chambre, 2e prix de piano ; Mlle Renée Debodenance, 2e prix de violon, et M. René Crève, 2e accessit, 1er accessit de violoncelle, dans le quintette de L. Niverd.

M. André Rollin, 2e prix unanimité musique de chambre, grand prix de violon, et Mlle Gabrielle Vervaecke, 2e prix unanimité de musique de chambre, 1er prix de piano, dans le poème de Chausson.

Mlle Monique Brésard, 1er accessit unanimité musique de chambre, 2e prix de piano ; Mlle Jeanne Desbuequois, 1er accessit unanimité musique de chambre ; 2e prix de piano, et M. Jules Vancraqnts, 1re année de musique de chambre, 1er accessit de violoncelle, dans le septuor de Saint-Saëns.

Le concours public de diction et d'art dramatique

Jeudi à 20 h., aura lieu au Conservatoire le concours public de diction et à 20 h. 30 le concours public d'art dramatique des classes de M. Jacques Bonnehon.

Au programme: œuvres classiques de Marivaux, Mairet, Racine, Musset; œuvres modernes de Geraldy, Coolus, etc... Poèmes et œuvres de Marie Noël, Harancourt, de Flaubert, etc... Entrées et programmes gratuits.

L'assemblée générale de l'Excelsior Roubaix-Tourcoing

Il est rappelé que l'assemblée générale du club aura lieu dimanche prochain, à 10 h., salel de culture physique du stade Amédée-Prouvost.

AU SYNDICAT DES PÊCHEURS

Une manifestation de sympathie envers le garde-pêche Louis Lebrun nommé chevalier du Mérite agricole

La commission du syndicat, s'est réunie spécialement pour manifester sa sympathie envers M. Louis Lebrun, garde-pêche assermenté, qui vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole. Le président, M. Bourgeois, rendit hommage aux bons et loyaux services rendus par M. Lebrun, à la cause des pêcheurs et le félicita.

Lors de la création du syndicat, la commission reconnut qu'il était temps de réprimer les abus des braconniers qui opéraient dans le canal et, en 1910, fit assermenté M. Louis Lebrun, comme garde particulier. Dès ce moment, malgré les difficultés, M. Lebrun assura la répression du braconnage et son zèle, autant que son esprit de persuasion firent merveille.

M. Bourgeois, remercia M. Lebrun de la part active qu'il avait ainsi apportée au développement du syndicat et au nom de tous les pêcheurs, il lui remit un beau souvenir; puis il offrit des fleurs à Mme Lebrun. Un chaleureux vivat fut chanté en l'honneur de M. et Mme Lerun et après le vin d'honneur, la soirée se termina par des chansons.

La Fraternelle des Combattants roubaisiens à la journée de fraternisation franco-belge

La Fraternelle des combattants invite ses adhérents à participer à la réception des sociétés de combattants belges qui aura lieu à 10 h. 45, en gare de Lille, dimanche prochain, 2 juillet, et au cortège qui suivra cette réception; ils manifesteront ainsi la bonne camaraderie qui unit les Combattants belges et français.

Rappelons que cette journée est le début d'une semaine organisée entre le Commissariat du gouvernement belge près l'exposition du Progrès social, et tous les grands groupements de Combattants du Nord. Le rendez-vous est fixé à 10 h. 30, à la gare de Lille.

Au Parti social français

La section de Roubaix, donnait samedi dernier, dans ses locaux du 26 de la rue du Château, sa dernière réunion avant la période des vacances.

Devant une assistance nombreuse, M. Couvreur, président du comité local, ouvre la séance et présenta les orateurs. M. Sarrazin, de Douai, entretint son auditoire des événements extérieurs. Puis, M. Andrés, orateur du siège, fit le résumé de la politique française depuis vingt ans. Il démontra les responsabilités de tous les partis, qui successivement prirent le pouvoir et finit en affirmant la clairvoyance du P.S.F.

Les deux orateurs furent vivement applaudis, puis, M. Couvreur les remercia et la séance se termina par le chant de la « Marseillaise ».

L'assemblée générale de la Caisse primaire d'assurances sociales des voyageurs, représentants, techniciens et employés

Les adhérents de cette Caisse primaire d'assurances sociales se sont réunis, dimanche, en assemblée générale, 8, rue du Grand-Chemin, à Roubaix, sous la présidence de M. Catteau, président, entouré des administrateurs et de M. Havez, directeur.

L'exposé de la situation financière a fait ressortir une situation parfaitement saine.

Le tarif de responsabilité, appliqué par la Caisse depuis le 1er janvier, a été approuvé par les assurés. A maintes reprises, au cours de la lecture de ce tarif, M. Havez a donné des explications. Il a terminé par différents renseignements utiles pour l'application de la loi.

Il a été ensuite procédé au renouvellement du Conseil d'administration, tous les candidats présentés ont été élus ou réélus à l'unanimité, avec M. Catteau, comme président.

La braderie de l'Epeule commencera samedi

Samedi prochain s'ouvriront les festivités des quartiers Epeule, Alouette, Trichon et Allumettes. Elles dureront trois jours, les 1er, 2 et 3 juillet.

Samedi débuteront aussi la ducasse et la braderie de l'Epeule, toujours attendues et goûtées du public.

Ces manifestations connaîtront une fois de plus la foule.

L'excursion à la mer des élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires

Il est rappelé que l'excursion à la mer des élèves qui ont obtenu cette année, le certificat d'études primaires, est fixée au samedi 1er juillet.

Le coût du voyage par le train spécial organisé à l'intention des parents est de 33 fr. Les billets seront délivrés à la gare, à partir de ce mercredi, à 8 h. S'adresser au guichet des renseignements.

Ce train partira de Roubaix, le matin à 6 h. 35. Au retour, il partira de Dunkerque à 19 h. 45. Le train des enfants suivra de quelques minutes celui des parents. Ces derniers sont priés de prendre note qu'en aucun cas, ils ne seront autorisés à emprunter le train des élèves.

Le retour des excursionnistes en gare de Roubaix est fixé à 21 h. 30. Une musique les y recevra et les accompagnera à l'Hôtel de ville où les élèves et leurs maîtres seront reçus par l'Administration municipale, qui leur offrira un gâteau et un verre de vin.

Les parents sont invités à reprendre leurs enfants à la sortie de la mairie.

A l'Association régionale des comptables

Au cours de l'assemblée du dimanche 25, qui s'est tenue à la Bourse du commerce, Me Albert Robyn, docteur en droit, agréé au Tribunal de commerce de Roubaix, président de la Conférence des agréés de France, a entretenu l'auditoire de la délicate question du démarchage en vue d'opérations sur valeurs et d'opérations à terme sur bourses de marchandises (décret-loi du 8 août 1935, décrets du 27 avril 1937, décret-loi du 12 novembre 1938).

Le conférencier, après avoir indiqué les opérations interdites et celles qui sont permises aux seules banques sous certaines conditions, notamment quant à la désignation et à la moralité des démarcheurs, a plus particulièrement étudié les mesures concernant les opérations à terme sur marchandises dans les bourses étrangères.

Le quarante-cinquième anniversaire du Choral du Fontenoy

A l'occasion du jubilé de son président d'honneur, M. V. Vandestienne, et du quarante-cinquième anniversaire du Choral, le Comité actif du Choral du Fontenoy avait organisé un « crochet » qui obtint un grand succès. En effet, soixante concurrents affrontèrent un public évalué à plus de trois mille personnes.

Voici le classement :

Catégorie enfant. — 1. prix : Michel Despiegeler ; 2. prix ex-aequo : Deuttier Roger, Lorthiois Jules, Malengraux Marceline, Vandevorde Joseph. — Prix spécial à la petite Malengraux Andrée.

Adultes. — 1. prix ex-aequo : Gaillet André, Loeckx Henri, Picavet Julio ; 4. prix : Gilbert Baede ; 5. prix : Mme Debacker ; 6. prix : G. Delobelle ; 7. prix : A. Steenhoret.

Les prix sont à retirer avant samedi, 123 ter, rue de l'Alma.

A l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot

L'excursion de deux jours projetée pour Liége qui n'avait pu avoir lieu fut remplacée par une journée à la Roche (Ardennes belges).

Les excursionnistes, sous la conduite de M. Oscar Moutrel, prirent place à 5 h. 30 dans un confortable autocar, qui après un arrêt à Charleroi pour le casse-croûte et une halte à Maredsous, pour permettre de visiter le superbe «Abbaye », les conduisit à Dinant par la vallée de la Meuse, à Marche ensuite. Ils arrivèrent à la Roche vers 13 h.

Un repas excellent, dans l'ambiance habituelle turgotine, fut servi aux sociétaires dans un cadre merveilleux et l'inclémence de la température fut compensée par l'entrain des convives.

Le retour s'effectua par Namur, Nivelles, Soignies et l'arrivée à Roubaix eut lieu à 23 h.

LEGION D'HONNEUR. — La réunion de comité aura lieu jeudi, à 18 h. 30, au siège.

UNE ARRESTATION POUR FRAUDE. — Mardi matin, la brigade de douane de Roubaix-gauche a arrêté, au Pile, Marianne Gurik, 23 ans, domiciliée 65, rue de Verdun. à Mouvaux, qui tentait d'introduire en France, environ un kilo de tabac belge.

La délinquante a été remise à la gendarmerie ; elle sera déférée au Parquet.

AMICALES DES ANCIENS ELEVES DES FRERES. — Les anciens élèves des Frères sont invités à assister, le 2 juillet, à la fête de Notre-Dame des Amicales, organisée à Annappes par les sections des jeunes.

En voici le programme : Vers 15 h., arrivée des amicalistes ; 15 h. 30, allocution du R. P. Laurent, S.J. ; 16 h., procession dans le parc de la maison d'Annappes, avec la Madone entourée des écussons des Amicales. Salut solennel et consécration à la T.-S. Vierge.

Après la cérémonie, jeux divers, musique, etc... Transport en chemins de fer. Départ gare de Lille pour Annappes à 13 h. 07 ; pour Ascq à 13 h. 23.

AMICALE LAVOISIER. — Ce mercredi, à 19 h., réception des lauréats du certificat d'études par le comité. Les anciennes élèves sont invitées. On danse.

LES ARTISANS REUNIS DE ROUBAIX ET ENVIRON. — Ce mercredi, de 19 h. à 20 h., permanence, 36, rue du Grand-Chemin.

CERCLE ARTISTIQUE « JEAN MACÉ ». — Ce mercredi, à 19 h. 30, répétition générale de « Carmen », à l'Hippodrome-Théâtre.

HARMONIE DES ANCIENS SOLDATS FRANÇAIS ET ALLIÉS. — Ce mercredi, à 20 h., répétition générale pour les musiciens, tambours et clairons. Programme du concert qui sera exécuté jeudi, au kiosque du Centre régional.

CONCORDIA-HARMONIE. — Ce mercredi, répétition générale à 20 h.

HARMONIE DU PILE. — Ce mercredi, répétition générale à 20 h. A l'issue de la répétition, réception en l'honneur des lauréats du Conservatoire.

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE. — Ce mercredi, répétition générale à 19 h. 30, au siège, sous la direction de M. Léon Delmulle.

ORPHEON « LES INOFFENSIFS ». — Ce mercredi, au siège, à 20 h., répétition générale.

CERCLE « LES XL ». — Ce mercredi, à 19 h. 15, au siège, répétition générale.

COECILIA ROUBAISIENNE. — Les membres qui peuvent se rendre libres sont priés d'assister aux obsèques de Mme Vancoetrvye, mère de M. Félix Vancoutryve, président d'honneur.

CHORALE L'EPEULOISE. — Ce soir, à 20 h., répétition générale au siège.

SOCIÉTÉ CHORALE DE NOTRE-DAME. — Ce soir, à 20 h. 30, répétition générale, au siège, pour l'exécution du dimanche 2 juillet.

CROIX

Mort de M. Fernand Bouttemy, sous-chef de l'Union Chorale

Nous apprenons la mort de M. Fernand Bouttemy, sous-chef de l'Union chorale, membre du Cercle symphonique Croixien et de la symphonie Glorieux-Pierrepont, décédé à l'âge de 35 ans, en son domicile, rue de la Duquenière.

M. Fernand Bouttemy était le fils de M. Louis Bouttemy, président de l'Union Chorale, à qui nous adressons nos sincères condoléances.

Les funérailles de M. Fernand Bouttemy auront lieu mercredi, à 8 h. 30, en l'église Saint-Martin.

LES ANNONCES A PARAITRE dans le « Journal de Roubaix » peuvent être remises chez M. Dewas 16, rue Jean-Jaurès.

A la Fanfare indépendante des tambours et clairons

La commission d'honneur de la Fanfare indépendante des tambours et clairons est composée ainsi qu'il suit : MM. le docteur Sueur, président d'honneur, André Kerkove, président honoraire, Léon Coeheteux, Jules Etienne et Pierre Derrevaux, vice-présidents honoraires ; Pierre Dutolet président actif ; Emile Leene, président des Amis et Désiré Sinnaeve, tambour-major.

MÉDAILLES DU TRAVAIL. — En vue de l'assemblée générale du dimanche 9 juillet, réunion de la commission administrative jeudi, à 19 h. 30, au Café du Progrès.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Con